

**Éléments de réflexion attachés à l'audition
de M. Pierre Bellanger, le 8 juin 2009,
pour le rapport Diversité dans l'Information dirigé par Me Marie-Laure Sauty de Chalon
dans le cadre de la Mission Diversité et Medias initiée par M. Yazid Sabeg,
Commissaire à la diversité et à l'égalité des chances**

Diversité et Médias

✿ Préambule

La question de la « *diversité* » dans l'information ne peut, à mon sens, être traitée sans une réflexion préalable tant le terme de « *diversité* » résulte lui-même d'un long processus d'élaboration impliquant un vécu de société ainsi qu'un réseau complexe de représentations.

C'est pourquoi j'ai voulu précéder mon propos d'un rapide approfondissement des racines de cette question de la « *diversité* ». Le lecteur voudra bien en pardonner les imperfections et le caractère forcément inachevé.

✿ L'autre et le soi

Le mot « *étrange* » provient du latin « *extraneus* » qui signifie « *au dehors* », « *à l'extérieur* ».

Cette étymologie implique la séparation entre deux catégories : ce qui est soi et ce qui ne l'est pas. Le soi est étendu à la filiation, l'appartenance, l'habitude, l'ordinaire, la culture, la ressemblance, le banal, le familier, le proche, le commun. Le non-soi est ce qui est en rupture avec ce réseau de correspondances. Ce non-soi est incongru, inconnu, différent.

La séparation entre le soi et le non-soi est relative et procède de cercles concentriques d'intensité décroissante : soi, sa famille, ses amis ... Sans vraie limite, à vrai dire, puisqu'en passant par le quartier, la patrie et la planète on peut aller jusqu'à ressentir une appartenance fusionnelle avec le ciel étoilé.

On remarque que cette distinction n'implique pas forcément un sentiment de fraternité ou d'attachement. Les détestations de voisinages, les haines familiales, la critique, le ressentiment, la jalousie empoisonnent souvent notre proximité jusqu'à nous la rendre insupportable.

Par ailleurs, le soi personnel qui est donc un « *moi* » dispose aussi de degrés. L'ongle coupé n'est plus moi. La tumeur qui ronge n'est pas moi non plus. Finalement, selon l'idée commune, le siège du soi ultime est le cerveau. Ce qui fait que certains espèrent l'éternité en se faisant, après leur mort, congeler leur tête coupée.

Mais en même temps, est-on sûr de soi ? La succession des humeurs, des pensées concurrentes parfois issues des profondeurs inconscientes font de ce « *moi* », une hétérogénéité à l'unité vacillante, mais à laquelle on veut bien croire pour ne pas se perdre.

Quel repère indiscutable pour séparer le soi et le non-soi ? La douleur. Une jambe engourdie, inerte et insensible pour quelques instants est soudain étrangère. Elle redevient nôtre lorsque dans un fourmillement on en reprend le contrôle par sa volonté propre et que le picotement nous en redonne la possession.

La résorption de la douleur et par extension la satisfaction du besoin, du manque, définit le projet du soi et par conséquent confirme son identité. Le doute sur l'existence même du soi s'efface devant l'impérieuse nécessité de vivre.

L'autre ressurgit à ce moment, car il n'y a pas d'existence sans l'autre. C'est l'autre qui m'engendre et m'élève, c'est l'autre qui répond à mon besoin fusionnel, amoureux et charnel qui ira jusqu'à la procréation. C'est l'autre qui possède ce que je convoite. Et parce que la nécessité de notre condition humaine nous empêche de vivre sans tuer d'autres êtres vivants, il en faut peu pour que l'autre rejoigne la cohorte des ressources à notre merci.

✿ L'autre et la société

Comme l'individu, les corps sociaux doutent collectivement de leur existence. « *La société n'existe pas* » expliquent certaines écoles libertariennes pour lesquelles il n'y a qu'une collection d'individus autonomes en interaction et dont les intérêts convergent ou divergent suivant les situations. La société n'a, a priori, aucune identité propre distincte des individus qui la composent.

Cette vulnérabilité centrifuge des corps sociaux, menaçant à tout moment de les dissoudre en un essaim d'intérêts particuliers, s'oppose à la leçon de l'Histoire : un groupe homogène a plus de chances de survie et dispose d'une force supérieure à celles d'individus disparates. La concurrence entre les Humains favorise les groupes les plus cohérents et les plus nombreux.

D'où, à l'instar de l'individu, mais à l'échelle d'une communauté, l'exigence, tout à la fois, d'un imaginaire rassembleur et de la menace d'une douleur collective pour garantir l'unité et le contrôle du groupe humain. Nous sommes les résultats de centaines de milliers d'années d'évolution en ce sens. Ce que Timur Kuran, chercheur en sciences politiques, appelle « *l'ethnification* ».

✿ La psychologie de la cohésion sociale

La survie du groupe dépendant du sentiment d'appartenance et du dévouement de ses membres. Ceux qui contrôlent le groupe vont s'appuyer pour l'obtenir sur neuf mécanismes psychologiques principaux :

- *le besoin de transcendance* :

L'aspiration spirituelle d'un individu, son besoin de trouver des réponses auprès des autres, peut être dirigée vers un imaginaire justifiant le groupe par une dimension supérieure.

- l'embarras :

Depuis les temps les plus anciens, la survie d'un individu dépend de son acceptation et du soutien qu'il recevra du groupe. Cette symbiose est ancrée au plus profond de nous-mêmes. Les psychologues comportementalistes exposent que le risque de l'embarras est plus fort que la peur. L'embarras, c'est-à-dire, la gêne provoquée par le sentiment d'être désapprouvé par le groupe, de l'avoir déçu et pour ne pas s'être conformé à ses attentes avoir le risque de s'en faire rejeter.

Cette peur a conduit certains individus à accomplir les pires horreurs pour ne pas avoir à supporter la honte du reproche et de la désolidarisation du groupe.

L'individu se réassure sans cesse de la justesse de ses comportements en les comparant à ceux des autres. Le « *motto* » des behavioristes est le suivant : « *Les gens veulent faire ce qu'ils pensent que les autres vont faire* ». Dès lors qu'une pratique apparaît comme répandue, elle se constitue en nouvelle norme sociale.

La cohésion du groupe se construira autour d'un faisceau d'obligations placées sous le regard d'autrui.

- *la hiérarchie* :

Un groupe humain génère un ordre de subordination et de dépendances. Chacun doit trouver sa place, avoir une position et un statut reconnu qui déterminent son accès aux ressources et aux autres. Cette organisation hiérarchique se structure par les avantages comparés de chaque strate et se maintient par le fait qu'il existe toujours une strate inférieure à la sienne. Elle se justifie dans les sociétés traditionnelles en considérant une différence de nature entre les membres des différentes strates.

- *l'identification* :

L'être humain a la faculté de projeter son émotion sur ce qui l'entoure et donc de constituer ainsi des extensions de lui-même qu'il ressentira comme partie prenante de son identité et dont toute altération sera ressentie comme une douloureuse atteinte de soi. La manipulation de cette projection pour l'orienter sur le groupe le renforce.

- *la polarisation* :

Cass R. Sunstein a montré comment, lorsque des personnes se trouvent dans des groupes partageant des opinions similaires, elles ont tendance à se radicaliser et à déplacer le consensus de départ vers les extrêmes, ce faisant elles renforcent leurs liens entre elles, mais appauvrissent leurs relations avec l'extérieur.

- *la confiance* :

L'économiste Christian Bjornskov ou les universitaires Yann Algan et Pierre Cahuc dans leur ouvrage « *La société de défiance* » ont montré comment le bonheur d'une collectivité dépendait de la confiance entre ses membres. La confiance réduit la peur, l'hostilité et la méfiance systématique qui altèrent l'existence. Cette confiance résulte du sentiment d'une règle du jeu commune transparente et égale pour tous, de valeurs partagées et d'une communauté homogène.

- *la coopération* :

Les comportements de coopération ont été largement étudiés. Les travaux de Fehr et Fischbacher ont montré que l'on pouvait répartir la population en trois catégories principales : les altruistes pour environ 20 % (contribuent plus qu'ils ne prélèvent), les profiteurs pour 30 % (prélèvent plus qu'ils ne contribuent) et la catégorie la plus intéressante - qui pèse les 50 % restants - : les coopérateurs conditionnels dont le comportement s'aligne sur celui des autres.

Les coopérateurs conditionnels sont polis et payent avec leurs cartes de crédit, mais que survienne une panne générale d'électricité, comme ce fut le cas à New York, alors, sans transition, ils se transforment en pillards déchaînés. Le fait que le bloc principal ne se détermine qu'en fonction de circonstances et du comportement d'autrui montre la volatilité des comportements coopératifs et la nécessité de les fortifier sans cesse par les croyances sociales et la constitution de solidarités d'intérêt aux dépens d'autrui.

- *le raisonnement motivé* :

Selon cette théorie cognitive, les individus privilégient les informations qui correspondent à leurs croyances et ne tiennent pas compte de celles qui les contredisent. La justification des convictions l'emporte sur la véracité des informations. Le réel filtré, interprété et falsifié devient une hallucination de bonne foi, aisément influençable.

- *la peur* :

Pas de nation sans ennemi. Le moteur principal de la cohésion du groupe est la mobilisation contre la menace de sa disparition. Ce qui incarne cette menace doit être combattu et éradiqué.

Ainsi, l'individu incertain va chercher dans le groupement la tangibilité métaphysique et matérielle qui lui manque et ce groupe, en échange, s'assurera de sa sujétion. Ce groupe, sorte de super-soi, conscient de sa vulnérabilité, ne constitue pas un objet fixe, mais un processus en besoin de réassurance constant. Quelle serait notre préoccupation principale si nous avons besoin du consentement individuel et fluctuant de chacune des cellules de notre rétine pour voir ? Le groupe et ses dirigeants s'emploient en continu à générer un imaginaire identitaire qu'ils affermissent par la menace d'un ennemi.

Et cet ennemi doit être autre, pour le distinguer du groupe, et dangereux afin de provoquer une réaction collective de défense consolidatrice du contrôle et de l'agrégation du groupe.

Revoici donc, l'étranger, « *l'extraneus* » dont la vocation involontaire est d'être par la haine qu'il suscitera le catalyseur psychologique de l'identité du groupe.

Mais son rôle ne se limite pas seulement à cela.

✿ L'utilité sociale de l'autre

L'étranger va intervenir dans la mécanique même des rapports sociaux.

L'existence en société exige de la part de chaque individu le refoulement de toutes sortes de pensées, d'émotions et de désirs. La société policée frustre, humilie, contraint et oblige à la répression de sa part d'ombre.

Si le groupe prive l'étranger de sa qualité d'être humain et lève toute culpabilité sociale à son égard, il le livre ainsi à la férocité et à la méchanceté absolue des profiteurs et des coopérateurs conditionnels. La déshumanisation de l'autre permet les pires exactions à son encontre et autorise ainsi à purger dans la haine, fût-ce d'une manière inconsciente, les souffrances accumulées.

Cette catharsis est accrue par l'intérêt de s'approprier tout ce qu'on peut prendre à l'autre. C'est l'aubaine à saisir. « *Aubaine* », l'étymologie du mot illustre le propos : au Moyen-âge, « *l'aubain* » était un étranger et l'aubaine les biens qu'il laissait en mourant et qui devenaient la propriété du seigneur.

Cette dynamique sociale violente se fonde aussi sur un ressort individuel : celui de la détestation de soi. Cette haine de soi et de sa condition va être transférée psychologiquement sur un autre qui disparaîtra en tant que personne pour n'être plus que le support d'une projection émotionnelle. L'on se soulagera à abominer l'autre plutôt que soi.

Enfin, la hiérarchie sociale s'appuie sur une première strate dépréciée accumulant les souffrances et les désavantages. L'Autre abonde cette strate de sa force de travail et en supporte l'anathème.

✿ L'autre dans une société ouverte

Les sociétés traditionnelles homogènes, closes ou constituées de classes fermées excluent l'autre à leurs frontières ou en leur sein. Endogames et préservées de la contamination de l'altérité, elles gèrent l'autre en le maintenant par toutes sortes de moyens dans un isolement durable.

Il n'en va pas de même des sociétés ouvertes qui reconnaissent à l'autre des droits identiques aux autochtones initiaux et par conséquent cessent de les distinguer juridiquement et les rendent indifférents.

Cette ouverture amène à faire coexister sur une même base sociale le soi et l'autre. Cette cohabitation utilitaire est gérée dans un premier temps par la perpétuation, indépendamment de l'égalité de droit, d'un double mécanisme : la hiérarchie qui relègue l'étranger pauvre à la strate la plus inférieure, et la peur, qui l'identifie comme une menace potentielle et donc le contient dans des espaces réservés.

Mais cet endiguement artificiel ne peut être que transitoire, car les sociétés humaines modernes sont, avec le temps, naturellement osmotiques : les groupes humains isolés en son sein se diffusent finalement, par le jeu des alliances et de la mobilité sociale, dans la société tout entière.

De surcroît, l'égalité de droit, pour autant qu'elle soit appliquée, mine peu à peu les résistances à l'évolution.

✿ La douleur de l'intégration

Ce processus de transformation du corps social par absorption de son extranéité est douloureux et tendu, car il met en cause les processus psychologiques et sociaux constitutifs de l'identité même de la société et de l'individu précédemment décrits.

Car ce qui est en cause n'est pas seulement une bienveillance théorique à l'égard de l'altérité et de sa présence, mais bien l'acceptation de devenir à son tour étranger à sa propre communauté puisque celle-ci évoluant vers l'autre nous ressemblera moins, nous appartiendra moins. L'intégration, cet autre qui devient soi, fait que je suis autre à ce soi nouveau.

Et ce sentiment d'étrangeté à sa propre communauté soudain changée provoque une panique immédiate puisqu'elle prive de refuge, de retour et d'avenir.

Ce processus paradoxal de dessaisissement de son identité en relation avec sa communauté prend une dimension tragique dès lors que sa descendance, pour s'adapter à ce monde nouveau, prendra ses distances d'avec nous. Il s'agit donc d'une extinction programmée.

Nier cette douleur, c'est la radicaliser et la transformer en violence.

Le même parcours, dans l'autre sens cette fois, mais avec autant de mal, est accompli par l'étranger qui se dissout avec sa postérité dans un monde nouveau.

Une part de cette souffrance, et non la moindre, est issue de nos représentations imaginaires. Les mythologies cohésives auxquelles nous nous sommes identifiés entrent en résistance dès lors qu'elles sont menacées par le changement.

✿ Aider le changement

Pour accomplir moins mal cette difficile métamorphose, il faut tout d'abord distinguer le mutable de l'immutable. Ce qui est immuable d'abord : les droits et libertés des individus, ainsi que les institutions qui les garantissent. Ce qui est mutable ensuite : le reste. Et ce reste procèdera d'ajustements, d'équilibrages, de réinterprétations successives, bref, d'évolution.

Ensuite, il faut dissiper les imaginaires régressifs qui accroissent les crispations et les souffrances. Au premier chef, la focalisation sur les seules différences biologiques apparentes pour caractériser l'autre, le hiérarchiser par rapport à nous en sa défaveur, lui opposer un traitement disqualifiant, voire à le considérer comme un moins qu'humain.

Imaginons que l'autre soit celui qui appartient à une population qui digère mal le lait. C'est le cas de millions d'Asiatiques qui se sentent mal après avoir avalé un milk-shake. Sont-ils inférieurs ? Méritent-ils d'être discriminés ? Et sont-ils vraiment des êtres humains ?

Les Inuits de l'Arctique ont une circulation sanguine dans les mains plus intense que celles des Européens ce qui les protège mieux des gerçures. Sont-ils la race supérieure ?

Ces interrogations saugrenues font peut-être sourire, mais ces questions ne sont-elles pas posées par certains à propos de la pigmentation de la peau ?

✿ La théorie raciste et son absence de fondement

Le racisme, qui théorise la hiérarchisation subjective de groupes humains définis par une ou plusieurs caractéristiques communes, s'est fondé sur un a priori majeur : la fixité.

La fixité suppose la permanence de groupes humains distincts et définis par leurs attributs biologiques, eux-mêmes réputés, par ailleurs, constants et inamovibles.

Considérons d'abord, le premier volet qui est celui de la permanence de groupes humains distincts.

La génétique a permis ces dernières années de retracer l'histoire de l'humanité. Le « *Genographic Project* », en remontant à rebours le cours des mutations individuelles, a établi que tous les non-Africains sur la Terre proviennent d'une à deux bandes d'êtres humains qui traversèrent, il y a environ cinquante mille ans, la Mer Rouge vers le détroit de Bab el-Mandeb séparant la péninsule d'Arabie et l'Afrique. Les cinq à dix mille années qui suivirent, ces populations arrivèrent en Inde, en Asie et jusqu'en Australie ; elles entreprirent également d'investir l'Europe occidentale en passant par le Moyen-Orient et les Balkans. L'origine africaine des Vikings a même été récemment démontrée.

Nous sommes donc tous d'ascendance africaine. D'autres questions ?

Luca Cavalli-Sforza, généticien des populations, a magistralement démontré la vacuité absolue du concept de race au regard de ces travaux. Mais alors, quid des différences ?

Comme l'explique l'anthropologue Nina Jablonski, il n'y a pas de race, mais principalement une adaptation de la peau aux ultra-violets du Soleil. La peau se fonce, grâce à la mélanine, pour se protéger d'un rayonnement excessif. Là où le rayonnement est maximal, à l'Équateur, la peau est la plus foncée. En revanche, lorsque la migration humaine a commencé à partir de l'Afrique, les populations ont dû s'adapter à un rayonnement moindre. Adaptation impérative, car les ultra-violets sont nécessaires au métabolisme de la vitamine D indispensable à l'absorption du calcium destiné aux os. La pigmentation s'est donc éclaircie pour compenser la diminution de l'intensité solaire. Ainsi, la peau est plus claire aux latitudes élevées.

Fréquemment au cours de l'histoire, des populations sont passées de la peau foncée à la peau claire et réciproquement en fonction de leurs migrations. La couleur de peau n'est pas un trait permanent, mais une adaptation au rayonnement. C'est la localisation et non la population qui fait la couleur de peau.

Autre progrès de la science : les marqueurs génétiques, ce sont des mutations discrètes du génome facilement identifiables dont l'historique et la localisation géographique d'origine sont connus et qui sont ainsi associés à l'historique des populations humaines. Ils permettent de retracer la généalogie génétique d'un individu. Des chercheurs brésiliens ont étudié le génome de plus de 300 personnes de couleur de peau différentes. A leur surprise, les « *Blancs* » avaient 33 % de leurs gènes d'origine amérindienne et 28 % d'origine africaine, les « *Noirs* », quant à eux, avaient 48 % de leurs gènes d'origine non africaine. Ils en conclurent que la relation entre l'origine géographique et la couleur de peau était particulièrement faible et que l'interchangeabilité commune des mots « *Blanc* » et « *Européen* » ou « *Noir* » et « *Africain* » était hasardeuse (source Reuters, 2002).

Pour ce qui concerne les coutumes et autres conduites, l'écologie comportementaliste, discipline qui traite du comportement animal et humain en milieu naturel, insiste sur le cœur de la nature humaine : la variabilité et la flexibilité, c'est-à-dire la capacité de modeler son comportement en fonction des exigences de son environnement.

De plus, la génétique a démontré que les gènes évoluent bien plus vite qu'on ne l'avait cru. Jadis l'on pensait que nous partagions un patrimoine génétique identique aux fameux femmes et hommes des cavernes d'il y a au moins cinquante mille ans. Il est apparu que certains gènes n'avaient que dix mille ans et que d'autres étaient plus récents encore. Cela signifie que des gènes sont apparus simultanément au développement de l'agriculture et des premières cités historiques. Notre patrimoine génétique répond lui aussi d'un processus constant d'évolution et d'adaptation.

Enfin, une nouvelle discipline de la biologie, l'épigénétique, a montré que l'activation des gènes n'est pas automatique, mais résulte d'un processus influencé par l'environnement, processus lui-même réversible, voire transmissible.

Par exemple, selon le temps passé dans l'eau par les œufs de crapaud, leur ADN va subir une série de modifications qui vont amener l'amphibien à être génétiquement adapté à une vie plus aquatique ou plus terrestre. Même le génome n'est plus un sanctuaire inaltérable. Ici encore, le vivant est variable et changeant.

Le caractère erroné du fixisme, fondement de la théorie raciste, est démontré.

✿ La persistance du racisme

Pourquoi donc une théorie fautive continue-t-elle d'être d'actualité ? Pourquoi n'a-t-elle pas rejoint le cimetière des croyances abandonnées où elle aurait retrouvé la terre plate ?

C'est probablement parce que seul le racisme reconnaît et théorise la douleur du changement qu'impliquent les coexistences nouvelles de populations différentes.

C'est aussi parce que le racisme est partie prenante de la mentalité de nombreuses sociétés. Le racisme est alors consubstantiel d'un ordre considéré comme naturel et structurel de son fonctionnement et intégré subconsciemment comme tel par tous, dominants comme dominés. Le fait de parler de « *rois nègres* » pour qualifier les dirigeants africains dans les années 60 est éminemment raciste et indicible aujourd'hui, mais exprimait plus alors une vision hiérarchique du monde qu'un racisme militant. L'accusation de racisme aurait été alors d'ailleurs mal comprise puisqu'elle ne procédait pas d'une intention, mais de la présumée constatation d'un état de fait. Cette invisibilité du racisme par l'immanence est redoutable. Il faut que ce racisme ambiant soit contesté par une prise de conscience collective pour qu'il se radicalise et prenne des formes partisans.

De plus, le racisme n'est le plus souvent pas une fin en soi mais le moyen de maintenir des privilèges. La société française est une forteresse qui se protège de ses entrants qu'il s'agisse de sa propre jeunesse ou des populations nouvelles issues de l'immigration. Le racisme est une vision qui justifie cette iniquité.

Ajoutons que le racisme se fonde sur une causalité circulaire vicieuse puisqu'il exprime que la nature des gens est la cause de leur condition et que leur condition est la preuve de leur nature. Ainsi, le taux de chômage et la criminalité bien plus élevés des cités sont, pour le raciste, tout à la fois la conséquence des caractéristiques intrinsèques des populations arabes et africaines et la preuve que ces caractéristiques sont les leurs. Ce raisonnement fallacieux actualise sans cesse la perception raciste du réel.

Le racisme n'est pas exclusif aux dominants. D'une part, les études sociologiques et psychologiques ont montré combien les personnes sujettes au racisme en intégraient une honte et, par exemple, réussissaient moins bien à des tests si on leur rappelait préalablement leur origine ethnique. Il leur fallait un effort sur eux-mêmes individuel et collectif pour retrouver une naturelle fierté d'être, sentiment légitime mais cependant malencontreusement susceptible de dégénérer parfois en une supériorité malvenue.

D'autre part, il est constaté que les minorités développent des réflexes racistes entre elles et vis-à-vis de la majorité qui aboutissent à une société multi-raciste de détestation réciproque ou les oppresseurs et les opprimés échangent leurs rôles en fonction du rapport de force du moment et du lieu.

Cette intégration du racisme dans les mentalités individuelles et collectives cautionne finalement la discrimination opérée le groupe majoritaire.

Car ce racisme intériorisé et partagé par tous établit une normalité qui rend invisible la ségrégation comme la discrimination. On ne voyait pas qu'il n'y avait pas d'élus d'origine africaine, asiatique ou maghrébine dans une assemblée parce qu'il est « *normal* » qu'il n'y en ait pas. On ne voyait pas que les rôles principaux échoyaient toujours à des hommes matures d'origine européenne, parce que cela allait de soi et qu'il ne pouvait en être autrement. La question ne se posait pas.

L'évolution des mentalités a fait qu'un jour la question s'est posée.

✿ La prise de conscience de l'altérité et de la discrimination

Après donc une première phase de déni et d'exclusion de l'altérité, la société a reconnu la variété des ascendances. Cette reconnaissance a pris le nom de « *diversité* ».

Cette prise de conscience a soudain mis en évidence le décalage de la réalité de la société d'avec sa représentation politique et médiatique et, enfin, a rendu inadmissible l'homogénéité des élites comparées à la variété du corps social en général.

Une révolution de même amplitude avait déjà eu lieu avec le combat des femmes pour leur reconnaissance. Cette lutte contre la discrimination sexiste est exemplaire tout à la fois par son succès et par l'opiniâtreté de certaines inerties adverses.

Comme avec les femmes, il ressort que la xénophobie - le rejet de l'autre - n'est pas immédiatement éradiquée par la seule proclamation de l'égalité juridique. Dans les faits, on peut discriminer en respectant la réglementation tant que cette discrimination n'est pas caractérisée et pénalisée. Ainsi, les décisions d'embauche d'un restaurateur quant à son personnel de salle peuvent être individuellement légales, mais prises ensemble faire apparaître une discrimination puisqu'excluant systématiquement les individus partageant des caractéristiques communes sans relation objective avec la capacité ou non à accomplir le travail.

L'égalité de droit n'est pas synonyme d'égalité de fait. C'est pourquoi les sociétés ont cherché des moyens supplémentaires de réduction de ces inégalités de traitement.

✿ Corriger la discrimination

Pour les femmes, l'évolution des mentalités et le droit ont été les facteurs clés d'une évolution toujours en cours depuis des décennies et dont les résultats sont manifestes. Cependant, la représentation électorale restait en retrait de ces progrès. La majorité des électeurs sont des électrices, et pourtant, en 2000, les assemblées élues étaient encore composées à 90 % d'hommes. Il fallu que la parité des candidatures à certaines élections soit actée dans loi en juin 2000 pour faire évoluer la situation.

La correction par le quota, c'est-à-dire par un pourcentage déterminé proportionnel à la réalité de la population, est le moyen radical de remédier à un déséquilibre patent.

Il impliquait dans ce cas pour être applicable, une catégorisation indiscutable : le sexe et une statistique incontestable résultant du recensement et établissant la proportion de référence : une personne sur deux.

Cette législation a établi une exigence contraignant le processus démocratique de représentation jusqu'ici libre : la représentativité démographique des candidats. L'action en faveur de cette représentativité a d'ailleurs été inscrite dans la Constitution en 1998 pour ce qui concerne les sexes. Il a été ajouté à l'article 3 de la Constitution du 4 octobre 1958 un alinéa ainsi rédigé : « *La loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats et fonctions* ».

Existe-t-il des raisons empêchant d'étendre cette action coercitive en faveur de la représentativité des sexes à d'autres catégories démographiques lorsque ces déséquilibres sont constatés ?

D'autres mécanismes de correction existent notamment pour atténuer les contraintes économiques qui obèrent la mobilité sociale ascendante et par conséquent aident le financement et l'accès à l'éducation, la formation et à l'emploi. La collectivité assume des dépenses supplémentaires afin d'aider les moins favorisés considérant que cette assistance répond d'une part d'un devoir moral et que d'autre part l'amélioration du sort de certains constitue un bénéfice collectif dans une société d'interdépendances. Sont-ils applicables à la discrimination ?

Deux approches dominent le combat contre la discrimination, l'approche communautaire et l'approche individuelle.

✿ L'approche communautaire

L'approche communautaire observe la société comme un assemblage de sous-groupes distingués par des caractéristiques différentes. Cette représentation est ensuite formalisée en triant les individus en fonction de certains de leurs attributs pour constituer ainsi des groupes d'humains sélectionnés. Ces groupes sont appréciés comme des entités organiques, des communautés, ce qui les fonde - par l'intermédiaire de leurs éventuels représentants - à se prévaloir d'une identité sociale et d'être ainsi sujets de droit.

Cette lecture de la société est en phase avec les ressorts psychologiques collectifs immémoriaux structurant la dynamique des groupes sociaux.

Elle utilise comme attribut ce qui généralement définit l'autre et non-soi. On est Juif par le regard de l'autre expliquait Sartre pour dire que l'on est d'abord une personne singulière et multiforme avant d'être réduit à une seule de ses caractéristiques aussi capitale soit-elle. Celui qui nous réduit à un aspect de nous-mêmes, c'est l'autre. Il nous déshumanise, nous simplifie jusqu'à ce qu'en nous regardant il ne voit plus la personne qui lui ressemble, mais l'attribut qui le distingue de lui.

La lecture communautaire se calque ainsi sur les mécanismes profonds de rejet de l'altérité avec l'idée de probablement pouvoir ainsi mieux les combattre, car partant de la réalité de la discrimination.

Cette lecture est aussi privative de liberté, car elle force l'individu à l'appartenance indépendamment de son choix puisque dans une logique autoréférentielle le groupe des personnes partageant une ou plusieurs caractéristiques communes est formé de personnes partageant une ou plusieurs caractéristiques communes.

La communauté privilégie une qualité volontaire ou non : la couleur de peau, la confession, l'origine, l'opinion, l'orientation sexuelle, pour déterminer une appartenance. Ainsi enrôlé, l'individu légitime par le seul fait de son existence des logiques de pouvoir et de revendications sur lesquelles il n'a pas forcément prise et qui ne répondent pas nécessairement de règles démocratiques.

C'est toute la différence avec la citoyenneté qui dépend de conditions administratives toutes volontaires et réversibles et indépendantes de la nature ou des choix personnels de l'individu et qui constituent un contrat social transparent aux règles établies avec la communauté des autres citoyens.

La « *communauté* » n'est donc pas, par définition, un objet démocratique et la pensée communautaire est issue de la logique qui est la cause même des inégalités auxquelles elle veut remédier. Nombreuses sont les dérives possibles, c'est donc une méthodologie à risque.

Cependant, l'urgence justifie l'usage des moyens et, selon la pensée utilitariste de Jeremy Bentham, ce n'est pas la nature même de l'action, mais ses conséquences qui en fondent le caractère moral.

C'est toute la différence d'avec Kant qui considère que les moyens ne sont pas négociables dès lors qu'ils portent atteinte à la dignité de l'être humain et que le caractère moral d'une action repose sur une intention en phase avec cet idéal humain, quels qu'en soient les effets.

C'est cette prééminence de l'objectif sur les moyens employés qui laisse accepter les faiblesses du modèle communautaire.

Et puisque, dans tous les cas, on part d'une situation inégalitaire mieux vaut une inégalité « *positive* » à savoir qui fabrique de l'égalité, qu'une inégalité « *negative* » à savoir qui maintient une inégalité existante.

De surcroît, cette thérapie ne se légitime que pendant un temps déterminé. Dès lors que la situation d'injustice sera résorbée, elle n'aura plus de raison d'être.

Ainsi, dans cet esprit, on peut utiliser le passe-droit pour lutter contre le passe-droit, le privilège contre le privilège et l'inégalité contre l'inégalité. L'inégalité est ici tolérable si son objet est de rétablir l'égalité.

La traduction concrète de cette conception est le rétablissement par le droit de l'égalité de traitement entre les différentes catégories.

En prenant appui sur le poids démographique de chaque communauté, il s'agit de s'assurer d'une représentation proportionnelle des différentes catégories à tous les niveaux de la société où une inégalité de traitement ou un filtrage catégoriel est observé.

L'enjeu à ce stade devient taxinomique et statistique : selon quels critères regrouper les individus et comment les dénombrer ?

L'exemple de l'Inde est intéressant à étudier comme l'explique bien Allan Beattie dans son livre « *False Economy* » :

En 1950, la constitution indienne, sous l'égide de Jawaharlal Nehru, qui en deviendra le premier Premier Ministre, adopte comme fondement le droit des personnes en tant qu'individus et non en tant que membres de communauté. Le concept d'« *intouchable* » et les ségrégations qui en résultaient furent supprimés. Cependant, ces bonnes intentions ne furent pas suffisantes et la logique des castes continua de prédominer.

Pour lutter contre ce mal la constitution fut amendée en 1951 à la demande d'Ambedkar, dirigeant politique, anciennement « *intouchable* » qui avait, sous le règne anglais, déjà, obtenu une représentation séparée des « *Intouchables* ».

Ainsi, l'État s'obligea à promouvoir avec une attention spécifique les intérêts éducatifs et économiques des catégories les plus faibles de la population et en particulier ceux des « *Intouchables* ».

En pratique, ces catégories se virent réserver des quotas dans la fonction publique, les institutions éducatives et les corps législatifs. Une administration et des outils statistiques ad hoc furent mises en place.

Dans les années 60, alors que les combats électoraux rendaient la situation du Parti du Congrès, initiateur de l'indépendance, plus incertaine, la majorité des Indiens réclama les mêmes privilèges que ceux dévolus aux « *Intouchables* ».

En 1947, les catégories dites « *Intouchables* » représentaient 75 millions de personnes, soit 20 % de la population. Mais l'agitation politique conduisit à l'invention d'un autre groupement « *les autres classes arriérées* », soit 2 400 communautés identifiées par l'administration et représentant 32 % supplémentaires de la population. La discrimination positive jusqu'alors réservée aux « *Intouchables* » leur fut étendue.

La discrimination n'est ni soit positive, soit négative, elle est forcément les deux simultanément : c'est un jeu à somme nulle, ce qui est pris à l'un est donné à l'autre.

Ainsi, tout le débat politique indien se focalisa sur un clientélisme communautaire destiné à obtenir plus d'avantages pour sa communauté au détriment des autres. La société se fragmenta en clientélismes rivaux s'excluant mutuellement. Les coalitions gouvernementales résultaient d'alliances d'intérêts de groupes pour se garantir telle ou telle quantité de postes ou d'allocations diverses. La mainmise politique sur les postes favorisa la corruption bureaucratique et l'émergence d'élites initiées aux prébendes et aux passe-droits indépendamment de tout mérite et de toute compétence.

Autre exemple, la Russie. Comme l'explique le démographe Alain Blum, le système soviétique recensa initialement 180 groupes différents, mais ce système devait connaître la même inflation qu'en Inde et aboutir à plusieurs centaines de dénominations. Non pas seulement en raison d'avantages supplémentaires à se partager entre moins de personnes, mais parce que le regroupement affinitaire tend à fragmenter les ensembles par la nature même des cercles concentriques de définition de soi exposés plus haut. Cette logique multiplia les conflits intracommunautaires et les scissions jusqu'à se retourner contre les populations qui ainsi auto-identifiées subirent par la suite des répressions sélectives.

La question est aussi posée des critères de la catégorisation. L'empirisme parle de critères visibles par l'autre. Mais qu'advient-il de la nuance et du mélange ? Le recensement américain prévoit désormais une case déclarative « *two or more race* ». Cette catégorie multiraciale représente aujourd'hui 3 % de la population américaine soit une dizaine de millions de personnes. Comment les compter dans la perspective de la discrimination positive ? Comment les voir ?

Une autre idée est de renoncer à la définition par l'observateur pour se fonder sur le ressenti du sujet. L'exemple colombien est à ce titre intéressant. En 2005, 10.6 % de la population déclarèrent être « *noir* » mais les démographes indiquèrent que la réalité devait être aux alentours de 26 %. La raison de cette différence provenait, semble-t-il, du fait que nombre de « *mulatos* » d'ascendance mixte ne se considéraient pas comme « *noir* », soit, comme l'explique « *The Economist* » parce qu'ils ne se sentaient pas discriminés, soit qu'ils espéraient ainsi échapper à la discrimination. Va-t-on leur dire qu'ils sont « *noirs* » quand même ?

L'héritage de stéréotypes raciaux qui sous-tend le modèle communautariste est périlleux et controversé.

Les politiques mises en œuvre divisent. À tel point que la logique menée à son terme conduit à renoncer à un droit universel pour un droit relatif à la communauté d'appartenance, ce qui rompt le principe même du pacte républicain.

La théorie apparaît rapidement inapplicable, car les communautés par caractéristiques se déclinent et se segmentent à l'infini avec chacune ses propres revendications. Les caractéristiques héritées ne constituent qu'une partie du spectre des différences. Et la pertinence d'une communauté plutôt qu'une autre n'est pas si évidente.

Une étude réalisée aux États-Unis en 2005 par les chercheurs Engemann et Owyang a montré la relation entre l'aspect physique et la rémunération. Le différentiel de salaire lié à la beauté, la taille ou le poids peut aller jusqu'à 17 % dans le cas des femmes obèses. Par ailleurs, selon une autre étude récente de l'Université de Yale portant sur 2000 femmes souffrant de surpoids, 53 % se déclarèrent être moquées et stigmatisées par leurs collègues du fait de leur corpulence et 43 % reprochaient le même traitement à leurs employeurs. Une troisième étude américaine de l'Obesity Action Coalition portant sur un échantillon de 2 290 adultes montra que 60 % des personnes souffrant de surpoids avait été discriminées au moins une fois au travail, notamment en n'étant pas embauchées.

Quantitativement, selon cette étude, la discrimination frappant le surpoids est plus importante que la discrimination relative à l'origine ethnique, l'orientation sexuelle ou le handicap. Résout-on cette discrimination par un quota de personnes en surpoids dans les entreprises, à la télévision et aux candidatures électorales ?

Si un seul poste est à pourvoir comment choisir entre une personne d'origine maghrébine svelte et une personne de souche auvergnate très épanouie ? C'est là où la nécessité de choisir contraint à la hiérarchie : définir la catégorie qui aurait droit plus que l'autre. S'applique alors un classement subjectif en fonction du capital reconnu de souffrance accumulée par chaque catégorie auquel viendront s'ajouter parfois des éléments de destin individuel. S'il y a une discrimination positive, cet ordre de priorité est donc un « *racisme positif* ».

Il a été montré de quelle manière le préjudice subi par une collectivité devenait directement ou indirectement pour certains une sorte de fonds de commerce justifiant l'exception à la règle commune à leur égard en guise de réparation. Ce parasitisme d'une souffrance partagée capté par des personnes avisées offre à la société, en contrepartie du confort matériel de certains, un simulacre de confort moral.

Les États-Unis sont certainement le pays qui a le plus confronté la logique communautaire aux droits individuels jusqu'à aboutir à un système de double contraintes qui s'opposent : il est interdit de différencier le traitement des employés en fonction de leur origine ethnique, mais il est également interdit de pratiquer un traitement égal si cela désavantage l'un des groupes ethniques. Le système est absurde et alimente la Cour Suprême en cas complexes.

Pour finir, la rusticité du modèle qui se fie aux seules apparences doit maintenant affronter le futur déjà évoqué : la généalogie génétique. Par cet examen, il est possible, le cas échéant, de s'affirmer d'une ethnie sans en manifester les traits.

Ainsi pour bénéficier d'avantages fiscaux et notamment de la législation sur les casinos plus facilement autorisés aux Américains natifs, des « *Blancs* » se sont découvert de réels gènes amérindiens. D'autres encore utilisent des gènes africains de leur généalogie pour bénéficier de la discrimination positive. La diversité de notre héritage indiquée par les marqueurs génétiques transforme les communautés aux caractéristiques visibles en passoire et les individus qui les composent en chimères insaisissables ...

Amartya Sen, prix Nobel d'Économie, a dans son livre « *Identity and Violence* » souligné l'illusion et la violence que constitue le stéréotype de l'identité réduite et forcée. Illusion parce que l'individu est pluriel en symbiose avec son contexte et en constante évolution et violence parce qu'enfermant l'individu dans un destin auquel il doit se résigner, il le conduit à affronter les autres.

Même d'un point de vue utilitariste, le communautarisme n'est pas finalement satisfaisant puisque les bénéfices réels ne sont pas à la hauteur des coûts moraux, sociaux et économiques.

Reste donc la seconde approche : l'approche individuelle.

✿ L'approche individuelle

Cette approche a pour seule unité de référence l'individu et est donc fondamentalement libérale au sens de la philosophie des Lumières. Elle définit la personne humaine comme un devenir délibéré. C'est-à-dire une conscience en plein exercice de sa liberté d'évoluer. Elle définit la société comme la réunion des conditions nécessaires à la réalisation du potentiel de chacun. Ce que le sociologue Ralf Dahrendorf appelle les « *chances de vie* ». Elle pose comme principe de ne pas nuire aux autres, c'est la morale minimaliste de Ruwen Ogien, et reconnaît l'interdépendance des conditions et des destins : je ne suis libre que si tu es libre aussi.

Le Pacte International des Droits Civils et Politiques de l'ONU condamne la discrimination, notamment dans son article 26 qui précise :

« Toutes les personnes sont égales devant la loi et ont droit sans discrimination à une égale protection de la loi. A cet égard, la loi doit interdire toute discrimination et garantir à toutes les personnes une protection égale et efficace contre toute discrimination, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique et de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation. »

C'est par ailleurs le rôle de la HALDE, la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité que de promouvoir et de contribuer à faire respecter cette égalité de traitement.

Plus largement, la HALDE devrait accroître son rôle de mise en lumière des discriminations. La discrimination ne s'effectue jamais au grand jour et ne prospère que dans l'ombre. Elle doit constituer un recours pour tous qui rétablit la confiance dans le droit.

Le droit est nécessaire en effet, mais pas suffisant. L'évolution des mentalités est capitale. Il faut favoriser en ce sens l'émergence de nouvelles normes sociales.

✿ Les nouvelles normes sociales

Le futur ne sera pas comme le passé. Le monde nouveau qui s'annonce est celui d'une nouvelle unité post-raciste. Un monde où les identités individuelles fluides et complexes se lient, se mélangent, se mixent, se connectent, s'assemblent et s'hybrident.

Après le déni, après la diversité, la relation de la société avec ses différences évolue encore et émerge déjà une troisième étape : une nouvelle unité. Une unité qui n'est pas issue de l'homogénéité mais du dépassement de la différence d'origine : une société post-raciste dans laquelle le métissage humain, culturel, social est tel que la notion de groupe ethnique, religieux ou culturel devient impossible.

Cette multitude humaine qui compose nos sociétés est aussi une réponse à l'équilibre entre individu et collectif : vous êtes celui que vous souhaitez, unique ou ressemblant et faites partie d'un tout qui protège votre liberté de destin. C'est ce qu'exprime le discours d'Obama à Philadelphie : « *A more perfect union* ».

Dans ce monde qui s'ouvre et accroît ses échanges qui se métamorphose et se met en réseau par Internet, le racisme n'est plus rentable et les préjugés deviennent le premier poste de dépense de l'entreprise. L'homogénéité des points de vue et des groupes humains est devenu un handicap. Les milieux économiques de pointe ont été forcés de se débarrasser des préconceptions racistes sous la pression de la compétition économique et ont fait de la variété du genre humain reproduite dans leurs équipes un atout concurrentiel.

Ce qui surprendrait aujourd'hui, dans une équipe, comme dans un gouvernement, serait son homogénéité. Tant reste à faire pour les discriminations qui demeurent, notamment dans l'emploi et le logement, mais la direction de la mixité est prise.

✿ Le rôle des médias

Les médias de service public ont un rôle à jouer pour l'établissement des normes sociales de la mixité. Le service public doit être un miroir de la société, non pas par un système de quotas, mais en s'interrogeant sur ses homogénéités. Ce questionnement ne doit pas conduire à rechercher artificiellement de la variété au détriment de la compétence. Mais au contraire à se poser la question si les préjugés et la peur ne les conduisent pas à écarter des talents du fait de caractéristiques qui n'ont rien à voir avec les qualités requises à l'exécution des missions.

Il faut débusquer la peur de mettre à l'antenne des personnes de talent en surpoids, plus jeunes, plus âgées, à l'apparence désavantagée, handicapés, malades, ou aux origines ethniques extra-européennes apparentes ...

Seuls doivent compter le talent, la compétence et le travail. Comme ces trois caractéristiques se retrouvent dans toute la société, toute la société pourra se voir et s'entendre.

Les médias privés sont soumis à la loi qui leur interdit comme aux autres les pratiques discriminatoires et ont pour mission de satisfaire leurs audiences et d'être profitables. Cela dit, la question qu'ils doivent se poser est la suivante : perdons-nous de l'audience et de l'argent du fait de nos préjugés ? À eux ensuite d'agir en conséquence.

Le grand mouvement vient cependant d'ailleurs : c'est l'Internet.

L'Internet, le plus fantastique multiplicateur, est un formidable vecteur de l'acceptation de la variété et de l'altérité.

D'une part, parce que c'est un réseau où chacun, pour un coût minime, intervient librement en texte, en son et en image à destination de tous. Pour la première fois, chaque personne peut s'adresser à tous et échanger avec tous. L'accès à une telle variété de sources, d'auteurs et de points de vue joue un rôle de désenclavement, d'information et d'ouverture unique. La question nationale de la « *diversité* » n'a plus de sens lorsque le partage est mondial et n'est plus contraint par le temps, ni la distance.

D'autre part, parce qu'il révèle le grand secret de l'expérience humaine : notre ressemblance au-delà des apparences : nous avons tous les mêmes angoisses, les mêmes joies, les mêmes ombres et les mêmes lumières. La lecture et l'échange sur les blogs sont le kaléidoscope infini de cette unité multiforme.

Enfin, pour conclure, puisqu'il s'agit de parler de médias, je souhaite relater l'expérience de Skyrock.

✿ Un cas concret : Skyrock

Skyrock est la première radio de France des 13-24 ans avec 4 millions d'auditeurs chaque jour. C'est aussi, skyrock.com, le premier réseau social de blogs français et européen avec 27 millions de blogs actifs et plus de 20 millions de visiteurs uniques chaque mois.

Skyrock, c'est la libre expression populaire de la nouvelle génération, en radio comme sur Internet. En 1996, la radio, de culture rock à l'origine, a choisi d'être « *première sur le rap* » et est devenue le moteur média de la musique urbaine émergente qui devint quelques années plus tard le premier genre musical de la nouvelle génération.

Caisse de résonance de la culture de rue, Skyrock est également le premier forum d'expression et d'échange de la nouvelle génération avec l'émission « *Radio libre* » animée par Difoof, et première radio de France sur tranche nocturne sans interruption depuis sa création il y a douze ans avec plus d'un million d'auditeurs chaque soir.

L'intuition que me fit partager Laurent Bouneau, directeur général des programmes de la radio, fut que le rap n'était pas seulement l'expression de la « *jeunesse des cités* » mais le son de toute une génération.

Que se passa-t-il ?

Un succès populaire immédiat, un retrait des annonceurs publicitaires et un accroissement de la discrimination administrative tant pour les autorisations d'émettre qu'en procédures de sanction sur les programmes.

Pourquoi ?

Nous cassions la règle du jeu. Celle du cordon sanitaire entre « *eux* » et « *nous* ». « *Eux* », ils ont le droit d'avoir leur radio associative subventionnée, leur terrain de basket et leur musique. Mais ils n'ont pas le droit de se mélanger à « *nous* ».

Skyrock était post-raciste, ne s'intéressant qu'à la vibration d'une musique et au talent de ses auteurs et interprètes, Skyrock la partageait avec le plus grand nombre et elle appartenait à ceux qui la ressentaient.

Skyrock ouvrait son antenne indistinctement à tous, sans filtrer en fonction du nom, de l'accent, du vocabulaire ou du code social, mais en fonction de ce que la personne avait à dire... Avant même l'explosion d'Internet une génération, toute une génération, quelque soit son origine, prenait la parole et s'écoutait en direct.

Avec la Coupe du Monde de Football en 1998 et les tirs au but victorieux de Zinedine Zidane, la « *France multicolore* » devint à la mode et, nos audiences croissantes aidant, la publicité revint sur notre antenne. La concurrence féroce des opérateurs de téléphonie mobile pour conquérir les jeunes clientèles fit tomber tous les éventuels préjugés.

Peu à peu, ceux qui ne voulaient pas de « *cette clientèle-là* » furent moins nombreux et les derniers récalcitrants en fin de parcours à leur tour furent remerciés. Une nouvelle génération de professionnels prit les commandes.

L'aide nous vint de personnes ouvertes de tous les niveaux de la société et notamment de la politique, de la publicité, des milieux d'affaires, syndicaux, associatifs ou culturels ainsi que de la fonction publique tandis que ceux qui nous combattaient de résistèrent à presque aucun moyen pour nous nuire. Mais, contre toute attente, Skyrock demeura et s'affirma comme une grande force positive dans la société française.

Une force qui disait que l'on pouvait vivre ensemble, que chacun avait sa place au soleil, pouvait s'en sortir aussi bien que les autres et que le succès appartenait à tous les meilleurs.

Diffuser de la musique chantant en arabe, exprimer en rap les malaises, les joies, les violences et les réconciliations d'une génération pour en faire tout à la fois des expressions partagées et des succès populaires.

Ouvrir l'antenne au rire, aux pleurs, au sexe, au quotidien, à l'amour, aux blagues, à tous les témoignages ... Faire une radio immédiate, émotionnelle, une radio du réel avec des voix de partout ... Voilà qui changeait la radio en France.

Voilà qui changea les mentalités et la concurrence. Le succès de Skyrock les obligea à reconnaître cette génération montante métissée et à ne plus lui interdire l'antenne.

Sur Internet, cette expression de la nouvelle génération devint avec les journaux personnels en réseau, les blogs de Skyrock lancés en 2002, un raz-de-marée de paroles individuelles et connectées de toutes origines qui changèrent aussi définitivement la relation de la nouvelle génération à elle-même. L'ignorance ou le mépris condescendant de certains adultes et les tentatives pour effrayer et incriminer n'empêchèrent pas cette révolution paisible.

L'Internet est mondial et la communauté linguistique française de skyrock.com, 37 millions de membres, premier réseau social francophone, est européenne en France, Belgique et Suisse ; méditerranéenne en Algérie, Maroc et Tunisie ; africaine dans vingt-et-un pays dont le Sénégal, le Cameroun, la Côte d'Ivoire et américaine au Québec. Jamais un échange direct d'une telle ampleur entre les jeunes francophones de près de trente pays n'avait eu lieu. Sans compter les six autres versions linguistiques du service ... C'est ici, comme ailleurs, une culture de mix planétaire qui est en train d'émerger au sein de la nouvelle génération mondiale. Ce partage d'expérience global fait tomber en désuétude la seule dimension nationale et ses clivages.

Les grandes messes sur la diversité n'ont pas contribué, jusqu'à présent, à résoudre l'affrontement d'arrière-garde contre Skyrock. Car Skyrock, tant en radio que sur Internet, ce n'est pas la diversité au sens de la coexistence codifiée et pondérée des différences, c'est une nouvelle unité qui ne renonce pas aux distinctions, mais les transcende en un mélange qui nous touche et nous transforme tous.

Car la diversité ce n'est pas seulement quand la société reconnaît sa complexité, c'est quand, soi-même, on accepte de changer.

Je vous remercie.